



Jugement : condamnation solidaire

Par **siza**, le **25/11/2008** à **19:09**

Bonjour,

Mon colocataire et moi avons été récemment jugés pour loyers impayés. Nous avons solidairement été condamnés à payer une somme, avec son garant en plus.

Ainsi, il sera réclaté la somme qu'a une seule personne. Cependant, comment trouver un arrangement entre nous, sachant que je n'avais pas de garant alors que le contrat stipulait qu'en cas d'absence de garant, le contrat serait nul et sachant que je ne suis resté que 2 mois dans l'appartement (jugé non conforme par les services de l'hygiène et de la santé) et que mon colocataire est resté sans payer ! Ainsi, je n'ai pas payé de loyers, mais au moins, je n'ai pas consommé contrairement à l'autre personne. Pouvez-vous m'aider ?

Je trouve cela injuste de devoir payer la moitié (selon la logique de l'autre colocataire) sachant que cette situation ne m'a mis dans l'obligation d'arrêter mes études et m'a rendu malade (dépression). Mon colocataire lui, n'a eu aucun préjudice de ce genre.

Merci d'avance